

Les Services de l'ADEM



Les Cahiers du CIJ

Secteur **B**

Emploi

B.1. Rechercher un emploi au Luxembourg

3. Les Services de l'ADEM

Mots clefs de cette fiche : Accompagnement, ADEM, Aide, Apprentissage, Assistant, BLZ, Bonification, CAT, Chômage, Créances, Création d'entreprise, Egalité des Chances, Emploi, Femme, Formation, Indemnités, Insertion, Impôts, Job, Mise au travail, Orientation, Pair, Prestations, Prime, Recherche, Réinsertion, Recrutement, Réemploi, Stage, Travail.

L'ADEM, qui signifie «Administration de l'Emploi» est un service étatique sous l'autorité du Ministère du Travail et de l'Emploi. Elle a pour mission principale de favoriser l'accès et le retour à l'emploi des chômeurs et de coordonner l'action de l'ensemble des services et organismes en faveur de l'emploi. C'est un service «tout-en-un». On y trouve une palette de services tels que : Accompagnement et Aide à la recherche d'un emploi, offres d'emploi, aide à l'insertion, attribution des Indemnités de chômage, Orientation vers une formation professionnelle ou linguistique.

Partenaire incontournable du demandeur d'emploi, l'ADEM sert d'intermédiaire entre la personne qui cherche et l'employeur potentiel. Elle offre de nombreux services que nous proposons de passer en revue dans le présent cahier.

S'inscrire à l'ADEM

Pour pouvoir bénéficier des services de l'ADEM, la première démarche à faire : s'inscrire auprès de cette institution. Peut y prétendre : toute personne disponible pour un emploi, domiciliée sur le territoire luxembourgeois, détenteur d'une carte de légitimation de la sécurité sociale (matricule) ou d'un formulaire E303, et qui justifie des conditions nécessaires pour exercer une activité professionnelle au Luxembourg. Il suffit donc de se présenter personnellement à l'agence de la région de résidence. L'ADEM dispose de son siège à Luxembourg-Ville qui couvre toute la «région Centre» du pays et compte 3 agences régionales : à Esch-sur-Alzette (région Sud), à Diekirch et à Wiltz (région Nord). L'inscription comme demandeur d'emploi prend effet lors de la première présentation à l'ADEM où un dossier administratif est ouvert au nom du demandeur. Cf. : coordonnées dans le carnet d'adresses.

Le bureau «Accueil» met à disposition du demandeur un dossier «Guide du demandeur d'emploi» qui contient toutes les informations utiles et nécessaires ainsi qu'un questionnaire à compléter par le demandeur.



Ce même service propose un rendez-vous avec le conseiller-placeur qui prend en charge le dossier du demandeur. Le questionnaire dûment complété sert de base pour l'inscription définitive.

Site : <http://www.adem.public.lu>

Afin de mettre à jour le dossier, quelques documents sont demandés : une pièce d'identité ou passeport, une carte de sécurité sociale, les

derniers bulletins de salaire et/ou certificat scolaires le cas échéant.

Les services de l'ADEM

LE SERVICE PLACEMENT

La mission principale du service placement est le rapprochement entre l'offre d'emploi et le demandeur d'emploi. Dans chaque agence de

l'ADEM, il existe plusieurs agents placeurs en charge des dossiers, répartis par secteur de travail, en quatre cellules. Les demandeurs sont confiés, par ordre alphabétique, aux soins des agents placeurs qui assurent le suivi de leurs dossiers.

Les charges principales et prioritaires des agents du service sont :

- encadrer et assister les demandeurs d'emploi ;
- organiser des actions spécifiques de prospection pour la recherche d'un emploi: atelier de recrutement, de motivation et de stratégie de recherche d'emploi, stages de réinsertion professionnelle ;
- collecter les offres et les demandes d'emploi et œuvrer pour leur rapprochement ;
- contrôler les assignations et en exécuter le suivi ;
- participer à la mise au travail des demandeurs d'emploi indemnisés ;
- mettre en œuvre la bonification d'impôts sur le revenu en cas d'embauche de demandeurs d'emploi ;
- promouvoir les aides et les mesures en faveur de l'emploi.

■ LE SERVICE DE LA MAIN-D'OEUVRE

Ce service est responsable pour : les demandes d'obtention d'un permis de travail, pour la demande d'heures supplémentaires introduit auprès de l'Inspection du Travail et des Mines, pour les emplois des bénéficiaires de pensions de vieillesse, pour les placements « au pair ».

■ LE SERVICE DE MAINTIEN DE L'EMPLOI

Ce service est responsable de :

- l'indemnisation des chômeurs partiels ;
- l'aide au réemploi pour tout salarié qui fait l'objet d'un licenciement pour motif économique ou qui est menacé de façon immédiate de faire l'objet d'un tel licenciement, pour tout salarié faisant l'objet d'un transfert pour motif économique dans une autre entreprise en application d'une convention collective de travail ainsi que le réemploi des chômeurs indemnisés ;
- l'indemnité temporaire de réemploi pour les salariés de la sidérurgie ;
- l'aide à l'embauche de chômeurs

âgés et de chômeurs de longue durée ;

- l'aide à la mobilité géographique des demandeurs d'emploi ;
- la garantie des créances du salarié en cas de faillite de l'employeur ;
- les aides et primes de promotion de l'apprentissage ;
- la bonification d'impôt ;
- le règlement CEE 1408/71 relatif à l'application des régimes de sécurité sociale aux travailleurs salariés qui se déplacent à l'intérieur de la Communauté européenne ;
- le chômage involontaire dû aux intempéries ;
- l'aide à la création d'entreprise.

■ LE SERVICE DES PRESTATIONS DE CHÔMAGE COMPLET

Ce service est responsable pour :

- l'indemnisation du chômage complet ;
- les demandes de chômage introduites auprès du service des prestations de chômage complet ;
- le nombre de retraits de l'indemnité de chômage complet ;
- le règlement CEE 1408/71 relatif à l'application des régimes de sécurité sociale aux travailleurs salariés qui se déplacent à l'intérieur de la Communauté européenne.



Pour tout ce qui concerne les prestations de chômage, consulter le cahier B2-7 intitulé « Chômage et Indemnisations », Secteur B Emploi, B2- Aides et législation.

■ L'EMPLOI JEUNES

L'ADEM a mis en place des mesures spéciales en faveur de l'emploi des jeunes. Il s'agit en quelque sorte d'une assistance en vue d'insertion et/ou une réinsertion professionnelle. Ces mesures concernent les jeunes demandeurs âgés de moins de 30 ans et inscrits à l'ADEM depuis au moins un mois.

Le Contrat d'Auxiliaire Temporaire : CAT

Ce contrat permet une initiation pratique facilitant l'entrée dans le monde du travail. D'une durée de 3 mois, au départ, il peut être prolongé jusqu'à 12 mois. En guise d'indemnités, le jeune bénéficie du salaire social

minimum (SSM). Les jeunes diplômés universitaires ont un barème plus favorable. Il est possible de profiter de cette mesure aussi bien dans le secteur public que privé.

Malgré justement les conditions alléchantes de travailler dans le secteur public, le secteur privé serait à privilégier (si possibilité de choix il y a !), car il offre plus de perspectives : remplacements de postes vacants (un employé qui change de poste ou part en congé de maternité ou un congé sans solde).

Attention une nouvelle loi est à l'étude au Parlement. Il y sera fait référence dès parution dans la rubrique annexe « corrections », à la fin de ce même Cahier.

Le Stage d'Insertion : S.I.

Ce stage est constitué de périodes alternées de formation pratique et de formation théorique dans le secteur privé. Comme indemnisés, on gagne 80% du Salaire Social Minimum pour les personnes non qualifiées avec le cas échéant une prime de mérite à charge de l'entreprise.

Pool des assistants

Appelés à assister le personnel enseignant et administratif dans les écoles post primaires, on travaille sous l'autorité du ministère de l'Éducation Nationale. Cette mesure concerne les jeunes ayant de très bonnes connaissances dans les trois langues usuelles du pays, et qui ont réussi au moins une année dans l'enseignement supérieur (post-secondaire). Le contrat de Pool assistant peut s'étendre sur une durée de deux ans maximum.

■ ORIENTATION PROFESSIONNELLE

Ce service est utile aussi bien pour les jeunes que pour les adultes. Les uns comme les autres peuvent recourir à l'avis d'un conseiller d'orientation concernant leur parcours « vie professionnelle ». Les conseils dispensés par les professionnels tiennent compte de plusieurs critères : l'intérêt du demandeur, ses aptitudes ainsi que ses capacités à l'exercice de l'une ou l'autre profession.

Le conseiller d'orientation prend aussi en considération la situation de l'emploi, son évolution et les perspectives dans les métiers. Les candidats à une formation professionnelle relevant de la législation sur l'apprentissage

doivent obligatoirement se présenter au service d'Orientation professionnelle avant leur entrée en apprentissage.

Le service d'Orientation professionnelle collabore avec les services d'orientation scolaires (CPOS et SPOS), les écoles des différents ordres d'enseignements ainsi que les chambres professionnelles.

Autre objectif de ce service, guider les jeunes et les adultes dans le choix d'une profession :

- informations collectives et individuelles dans le cadre du BIZ (Berufsinformationszentrum);
- collaboration avec le Centre de Documentation et d'Information sur l'Enseignement Supérieur (CEDIES);
- organisation de stages d'initiation à la vie professionnelle « Schnupperlehre » et de stages « Op der Sich no Aarbecht » en collaboration avec l'Action Locale pour Jeunes (ALJ);
- conseils individuels;
- placement en apprentissage;
- diffusion d'une documentation sur la formation professionnelle, les professions et l'enseignement, avec également séances d'informations collectives.

■ L'EMPLOI FÉMININ

Ce service s'emploie à soutenir les demandeuses d'emploi et les femmes désirant réintégrer le monde du travail après une longue absence.

Il travaille en étroite collaboration avec les associations de femmes oeuvrant pour la promotion de l'emploi féminin.

Le rôle de ce service est aussi de sensibiliser à la problématique de l'emploi féminin, à l'égalité des chances entre hommes et femmes.

Ce sujet est encore et doit encore être évoqué régulièrement comme dernièrement lors de la journée de la Femme : dans le domaine du travail, persistent encore des inégalités entre les genres.

Le Ministère de l'Égalité des chances a élaboré un plan National d'égalité. Le service profitera de l'impulsion donnée par ce plan d'action et ses lignes directrices. L'un des objectifs est : « Prise en charge accrue des jeunes, analyser et optimiser le fonctionnement de l'administration de l'emploi, augmenter la mobilité professionnelle et lutter contre la ségrégation sur le marché de travail... »¹

Des ateliers sont organisés « Fraen ob der Sich no Aarbecht » ceci pour donner un coup de pouce et assister les demandeuses d'emploi en vue de trouver un nouvel emploi.

■ LE SERVICE DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS

Ce service assure le suivi administratif et technique en matière de rééducation professionnelle des travailleurs handicapés :

- reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé;
- mesures d'intégration et de réintégration professionnelles;
- mesures de formation, de réadaptation et de rééducation professionnelles;
- aménagement des postes de travail congé supplémentaire.

■ L'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ DES DEMANDEURS D'EMPLOI

Ce service aiguille le demandeur d'emploi dans sa recherche individuelle pour trouver du travail :

- suivi psychologique;
- bilan de compétences;
- réflexion sur son orientation, ses aptitudes, son projet professionnel, sa personnalité. C'est dans ce service que l'on trouve le Club-Emploi. Existe uniquement au siège de l'ADEM à Luxembourg.

Mais il est accessible à toute personne inscrit à l'ADEM, peut importe le lieu de résidence. Une carte est délivré afin d'accéder au Club-Emploi.

L'ADEM organise à l'attention des demandeurs d'emploi des séances d'information pour leur présenter ses services. Le premier service présenté est le Club-emploi.

C'est un service utile, on y trouve une bibliothèque contenant publications, dictionnaires ou autres documents sur la recherche d'un emploi (techniques de recherches d'emploi, rédaction de CV ou de lettres de motivation, entreprises existantes). Les demandeurs ont accès gratuitement à l'Internet afin d'effectuer leurs recherches d'emploi. Ce même service met à disposition des ordinateurs pour rédiger et imprimer des CV, ou faire des copies. Il est également possible de scanner des photos pour coller sur les CV.

Sur demande, l'équipe de l'ADEM peut conseiller et/ou assister le demandeur dans la rédaction d'une lettre de motivation ou d'un CV. Sur place, ce service permet au demandeur de pouvoir contacter, par téléphone ou par fax, un employeur potentiel. Il est possible de consulter les principaux quotidiens (ou autres périodiques) du pays ainsi que les petites annonces qui sont affichées par rubrique et mises à jour régulièrement.

Dans les ateliers sont organisés des entretiens d'embauche fictifs pour mieux se préparer aux situations réelles.

Les ateliers sont adaptés aux jeunes qui ne savent pas pas quoi faire : exercices visant à découvrir ses points forts et points faibles, au niveau des compétences un vrai travail sur soi est effectué (que doit-on améliorer, formations utiles à envisager...).

Il y a également lieu d'élaborer un projet professionnel, en partant de ce qu'on aime, quelles autres compétences sont nécessaires pour exercer le métier de son goût.

■ LES CONSULTANTS

L'ADEM travaille avec une équipe de consultants professionnels issus de différents secteurs sous statut d'indépendant. Le consultant entretient des contacts avec les entreprises qui recherchent des employés et fait les présélections en collaboration avec le service de placement. Le consultant sert de lien entre l'ADEM et les entreprises afin d'enrichir et favoriser un climat de confiance et donc une bonne coopération entre ces acteurs. Les consultants oeuvrent principalement dans les secteurs : industrie, bâtiment, finance, artisanat, intérim, l'horesca, les cabinets de recrutement.

■ LES BILANS DE COMPÉTENCE

Les bilans de compétence sont en général proposés aux personnes ayant une grande qualification, même sans avoir nécessairement un grand diplôme en poche. Les bilans permettent de savoir quelle orientation professionnelle prendre.

¹ Plan d'action National d'égalité, février 2006, p.23. Ministère de l'Égalité ds chances.

■ TRAVAILLEURS À CAPACITÉ DE TRAVAIL RÉDUITE

Ce service s'occupe du secrétariat de la commission mixte de reclassement des travailleurs incapables d'exercer leur dernier poste de travail et assure l'orientation, la formation, le placement, la rééducation, la réinsertion professionnelle de ces travailleurs.

| Comment rédiger un CV

Sur le site de l'Administration de l'emploi (<http://www.adem.lu>) se trouvent toutes les informations nécessaires pour rédiger correctement un CV ainsi que les informations nécessaires pour bien formuler une lettre de motivation.

(L'Action Locale pour Jeunes ainsi que le Centre Information Jeunes peuvent également assister les demandeurs d'emploi à la rédaction d'une lettre de motivation ou d'un CV).

DECLIC

Les devoirs du demandeur d'emploi

L'inscription auprès de l'ADEM est un engagement clair de la part du demandeur de rechercher un emploi. L'ADEM sert ainsi d'intermédiaire pour en trouver un. Afin de bien remplir sa mission à l'égard du demandeur, l'ADEM diffuse une panoplie de conseils (consignes) et/ou devoirs à respecter pour multiplier les chances de trouver.

Ne jamais baisser les bras, et s'engager à faire toutes les démarches possibles pour retrouver un nouvel emploi.

Consulter régulièrement les offres, répondre aux annonces publiées dans les journaux et envoyer des demandes spontanées.

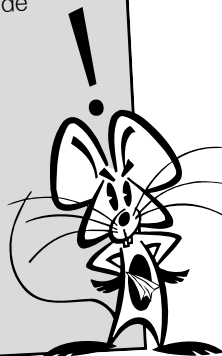
Garder un contact personnel régulier avec le conseiller-placeur.

Se présenter au moins une fois tous les quinze jours auprès du bureau de placement.

Se présenter (sans convocation formelle de la part de l'ADEM) le premier jour ouvrable après une période de dispense pour cause de maladie, de formation, de congé, de mission (interruption de courte durée),

Prévenir sans délai le conseiller-placeur de tout changement ayant trait à la situation personnelle / professionnelle (reprise d'une activité à temps plein, partielle ou temporaire, absence pour convenance personnelle, indisponibilité pour raisons de santé, participation à des cours de formation, changement d'adresse ou d'état civil, obtention ou retrait du permis de conduire, etc.).

Répondre à toutes les propositions et rendez-vous fixés par l'ADEM pour le suivi (assignations et convocations). Si l'un ou l'autre devoir n'est pas rempli, l'ADEM se réserve le droit de prendre des mesures comme la fermeture du dossier administratif et/ou le retrait partiel ou complet du bénéfice des indemnités de chômage complet ce qui signifie la perte de la qualité de demandeur d'emploi. L'ADEM recommande vivement de profiter sans modération de tous les services offerts.





Siège de l'ADEM

10, rue Bender
L- 1229 Luxembourg
Tél. (+352) 2478 53 00

Annexes :

ADEM

10, rue Bender
L- 1229 Luxembourg
Tél. (+352) 478 54 00

BIZ

(Centre d'Orientation Professionnelle)
(Galerie Kons)
24-26, Place de la Gare
L- 1616 Luxembourg
Tél. (+352) 478 54 80

Agences :

21, rue Pasteur
L- 4276 Esch-sur-Alzette
Tél. (+352) 54 10 54-1

25, rue du Château
L- 9516 Wiltz
Tél. (+352) 95 83 84

2, rue Clairefontaine
L- 9220 Diekirch
Tél. (+352) 80 29 29-1

Ministère du Travail et de l'Emploi

26, Rue Sainte Zithe
L-2939 Luxembourg
Site: <http://www.mt.etat.lu>
info@mte.public.lu
Tél.: (+352) 2478 6100
Fax: (+352) 2478 6108

Sources :

- Site internet de l'ADEM: <http://www.adem.lu>

Par ce site internet, l'ADEM met en valeur les services qu'il fournit. Il comporte plusieurs rubriques et regorge de nombreuses informations. Une rubrique pour l'actualités, une pour les publications, un espace dédié à l'employeur où l'on trouve des informations sur les déclarations d'offres d'emploi, la recherche d'un demandeur d'emploi inscrit, comment faire pour engager un demandeur d'emploi, ou travailleur handicapé ou découvrir les avantages financiers lorsqu'on engage un jeune.

Une autre rubrique est consacrée à l'espace demandeur d'emploi où sont stipulées les modalités d'inscription, les informations sur le placement, l'assistance dans la recherche d'emploi, l'aide à la recherche d'emploi ainsi que les services pour jeunes demandeurs et l'orientation professionnelle. Le site reprend en substance toutes informations et services offerts par l'ADEM. C'est un outil essentiel à recommander aux usagers de l'Internet.

- Brochures de l'ADEM :

- > L'ADEM une équipe en tandem avec vous.
- > Demandeurs: Votre emploi, votre but en tandem avec l'ADEM.
- > Demandeurs: Vos droits et vos devoirs en tandem avec vous.
- > Demandeurs: Toujours en piste... en tandem avec l'ADEM.
- > Employeurs: L'ADEM une équipe en tandem avec vous.
- > Employeurs: Toujours en piste... en tandem avec l'ADEM.

- Guides de l'ADEM :

- > Club-Emploi.
- > Bilan de compétences.
- > Bilan d'insertion professionnelle.
- > Atelier correspondance.
- > Atelier CV.
- > Le Guide de l'employeur.

